

Tour Haute-Saône

12-13-14 AVRIL

2019

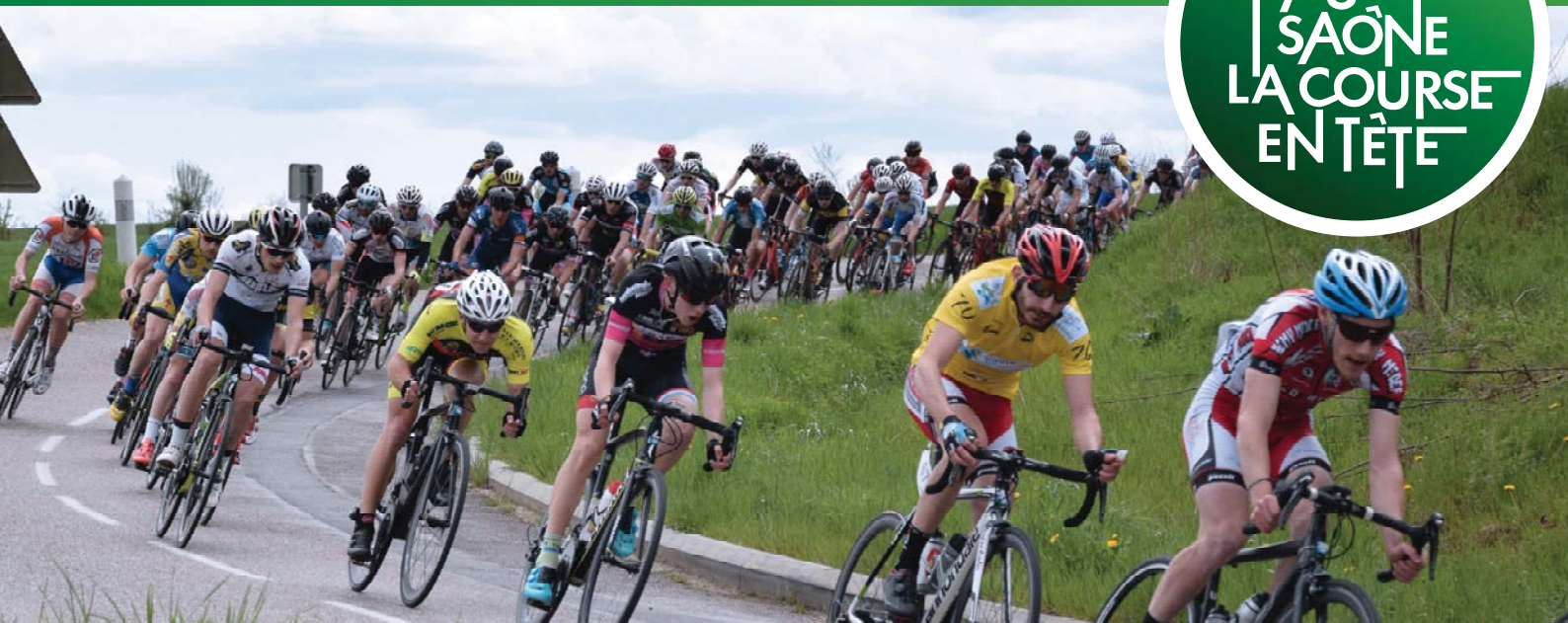
VENDREDI 12 : CONTRE LA MONTRE GRAY - 9 KM - DEPART 18H45

SAMEDI 13 : LURE / BELFAHY - 95 KM - DEPART 14H30

DIMANCHE 14 : VESOUL / VESOUL - 120 KM - DEPART 12H45

Dossier Technique

HAUTE
SAÔNE
LA COURSE
ENTÊTE



Rejoindre le départ	1
Organisation générale de l'épreuve	2
Règlement	2 à 7
Parcours	
1 ^{ère} étape	8
2 ^{ème} étape	9 et 10
3 ^{ème} étape.....	11 et 12
Bulletin d'engagement	13
Réservation d'hébergement	14

*Les informations de ce dossier peuvent, éventuellement subir des modifications.
Un dossier complet (plan des départs et arrivées, ...) vous sera remis à la permanence.*

La Haute-Saône est un département français appartenant à la région de Bourgogne-Franche-Comté. Il fait partie de la région historique et culturelle de Franche-Comté.



Permanence et parking de départ :

- Halle Sauzay, Avenue Carnot ,70100 Gray

Accès :

- Depuis Epinal, Vesoul : N57 jusqu'à Vesoul, puis D474 jusqu'à Gray.
- Depuis Belfort, Vesoul : N19 jusqu'à Vesoul, puis D474 jusqu'à Gray.
- Depuis Besançon : sortie A36 n° 3 puis D67 jusqu'à Gray.
- Depuis Dijon : D70 (direction Vesoul) jusqu'à Gray

Vendredi 12 avril 2019

- A partir de 11h00 : Permanence de l'organisation, Halle Sauzay, Avenue Carnot 70100 Gray
- 14h30 à 17h30 : Permanence des équipes (Accueil, badges & dossards, ...)
- 17h30 : Réunion des arbitres, Halle Sauzay
- 18h45 : Départ de la 1^{ère} équipe
- 20h15 : Arrivée de la dernière équipe
- 20h15 : Contrôle médical, Halle Sauzay
- 20h15 : Protocole d'arrivée au podium
- 20h15 : Permanence d'arrivée, Halle Sauzay
- 20h30 : Réception, Salle des Congrès, 1B, rue Moïse Lévy à Gray
- 19h15 : Repas des équipes au restaurant pizzeria « La Petite Fontaine » 17 Bis Quai Mavia à Gray
- 20h30 : Repas organisateurs, Salle des Congrès, 1B, rue Moïse Lévy à Gray

Samedi 13 avril 2019

- 7h00 : Petit déjeuner des équipes aux Maisons Familiales Rurales
- 10h00 : Déjeuner
- 11h00 : Ouverture de la permanence administrative, Espace du Sapeur, Rue du Dr Deubel, 70200 Lure
- 12h30 : Réunion des Directeurs Sportifs, Espace du Sapeur à Lure
- 13h30 : Signature des coureurs au podium
- 14h30 : Départ fictif, Rue de la Font à Lure
- 14h45 : Départ réel, Frotey-les-Lure
- 17h00 : Arrivée à Belfahy
- 17h00 : Contrôle médical, Mairie de Belfahy
- 17h15 : Protocole d'arrivée au podium, Place Saint Nicolas à Belfahy
- 17h15 : Permanence d'arrivée, Mairie de Belfahy
- 18h00 : Réception, Place Saint Nicolas
- 20h00 : Repas des équipes aux Maisons Familiales Rurales de Rioz ou d'Aillevillers
- 20h00 : Repas organisateurs, Espace du Sapeur à Lure

Dimanche 14 avril 2019

- 9h30 : Repas des équipes aux Maisons Familiales Rurales
- 11h15 : Ouverture de la permanence administrative, aux Allées - Rue Meillier à Vesoul
- 11h45 : Signature des coureurs au podium, place des Allées
- 12h45 : Départ fictif, Les Allées - rue Meillier
- 13h00 : Départ réel, sortie de l'Agglomération, carrefour D13 / D104
- 16h00 : Arrivée à Vesoul, Place des Allées
- 16h00 : Contrôle médical, stade René Hologne, 5 Rue Pierre de Coubertin à Vesoul
- 16h30 : Réception finale Place des Allées
 - o Remise des récompenses. Présence obligatoire des 3 premiers de chaque classement
 - o Vin d'honneur Place des Allées

Article 1 : Organisation

Le Tour Haute-Saône est une épreuve organisée par le Comité de Cyclisme de Haute-Saône et ses clubs : BMX Champey, CC du Pays de Vesoul Haute-Saône, CC Froideconche, Bazin Cyclisme Haute-Saône, CycloSport Vesoul, EC Gray-Arc, EC Luxeuil Vosges-Saônoises, Héricourt 2 Roues, Roue d'Or Noidans, VC Lure, Vesoul VTT.

Article 2 : Catégories

Il s'agit d'une épreuve par étapes, réservée aux 2^{ème}, 3^{ème} catégories, juniors et Pass'Cyclisme open (2.24.2) avec 3 coureurs de 2^{ème} catégorie maximum, en équipes de clubs, de comités régionaux ou de comités départementaux avec des coureurs dont le club n'a pas déjà une équipe engagée sur le Tour Haute-Saône.

Article 3 : Candidatures et engagements

Les équipes, pour être admises à participer à l'épreuve, devront être sélectionnées par l'organisation. La sélection des équipes sera annoncée après le 20 mars 2019 (25 équipes).

Les droits d'engagements sont de 220,00 € par équipe.

Les courriers de candidatures, accompagnés du règlement devront être adressés avant le 19 mars 2019 (cachet de la poste) grâce au formulaire joint en annexe. Les coureurs initialement engagés devront être remplacés par des équipiers de même catégorie.

Un chèque de caution de 200 € (pour dossards, plaques, radios, hébergement,...) est demandé avec l'engagement.

Article 4 : Hébergement et restauration

L'hébergement (nuitée du vendredi et samedi soir) et la restauration (2 petits déjeuners + repas du samedi midi et soir, repas du dimanche midi) sont assurés par notre comité aux Maisons Familiales Rurales de Rioz et d'Aillevillers à raison de 8 personnes par équipes (6 coureurs + 2 accompagnateurs). Apporter 1 paire de draps ou 1 sac de couchage.

Forfait hébergement : 480 € par équipe.

Les équipes qui désirent demander l'hébergement ou la restauration d'un accompagnateur supplémentaire devront le préciser au moment de la réservation et s'acquitter d'un supplément 'forfait hébergement' de 70 €

Les réservations, accompagnées du règlement seront adressées à Mme Thevenin Annick, 1 rue d'Auroy 70300 ESBOZ BREST, pour le 19 mars grâce au formulaire joint en annexe.

Article 5 : Radio

L'organisation prêtera 1 radio VHF à chaque directeur sportif fournie par la société Di@log

Article 6 : Classement

Le Tour Haute-Saône comporte les classements suivants :

- Un classement général au temps, maillot jaune
- Un classement de la Montagne, maillot à pois
- Un classement général par points, maillot orange
- Un classement du meilleur jeune, maillot blanc
- Un classement du meilleur 3^{ème} catégorie, maillot vert
- Un classement du meilleur Pass'cyclisme, maillot rose
- Un classement du meilleur Haut-Saônois, maillot rouge
- Un classement de la combativité, maillot bleu ciel
- Un classement « kilomètre 70 », maillot gris
- Un classement par équipe

Article 7 : délais d'arrivée

Les délais d'arrivée sont fixés comme suit :

- 2^{ème} étape : 15%
- 3^{ème} étape : 12%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement de la FFC, le Collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Article 8 : Maillots distinctifs

- Le classement général au temps, maillot jaune « Conseil Départemental de la Haute-Saône », correspond au meilleur temps cumulé aux 3 étapes. Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot jaune lors de l'étape suivante.
- Classement par points, maillot orange « Citées de Caractères Bourgogne Franche-Comté », s'obtient par l'addition des points obtenus aux arrivées et lors des sprints intermédiaires suivant les barèmes suivants.
 - Arrivées des 2 étapes en ligne : 15 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point aux 10 premiers
 - Sprints intermédiaires 5 ; 3 ; 2 et 1 point aux 4 premiers

Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot orange lors de l'étape suivante

- Le classement du meilleur grimpeur, maillot à pois « Maisons Familiales Rurales de Rioz », s'obtient par l'addition des points obtenus lors des GPM suivant les barèmes suivants :
 - GPM 1^{ère} catégorie : 6 ; 4 ; 2 ; 1 points aux 4 premiers
 - GPM 2^{ème} catégorie : 3 ; 2 ; 1 points aux 3 premiers

En cas d'égalité, les ex æquo seront départagés par le nombre de 1^{ère} place aux GPM 1^{ère}, puis GPM 2^{ème} catégorie.

Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot à pois lors de l'étape suivante. Les coureurs ayant abandonné ne pourront plus prétendre à ce classement.

- Le classement du meilleur jeune, maillot blanc « La Presse de Vesoul – La Presse de Gray », concerne les coureurs âgés de 17 à 22 ans. Ce classement correspond au meilleur temps cumulé aux 3 étapes. Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot blanc lors de l'étape suivante.
 - Le classement du meilleur haut-saônois, maillot rouge «Établissements Bazin», concerne les coureurs licenciés en Haute-Saône. Ce maillot est attribué distinctement au 1^{er} classé de chaque étape.
 - Le classement de la combativité, maillot bleu ciel « Ville de Luxeuil-les-Bains », est attribué par un jury composé : du président de l'organisation, du président du jury des arbitres, du speaker de l'épreuve. Ce maillot est attribué de façon journalière.
 - A l'issue de la 1^{ère} étape, les maillots de leader suivants seront remis le vendredi soir (Le CLM n'attribue pas de points 'Montagne' et 'sprint')
 - Les maillots seront attribués 4 premières équipes de façon suivante (au premier coureur de l'équipe franchissant la ligne):
 - 1^{ère} équipe : maillot jaune, 2^{ème} équipe : maillot à pois, 3^{ème} équipe : maillot orange, 4^{ème} équipe : maillot bleu ciel.
- Et :
- meilleur temps « jeunes » : maillot blanc, meilleur temps « 3^{ème} catégorie » : maillot vert, meilleur temps « Pass' Cyclisme » : maillot rose, meilleur temps « haut-saônois » : maillot rouge.
 - Le classement par équipes correspond au meilleur temps cumulé par les 3 premiers coureurs sur chacune des 3 étapes.

Article 9 : Prix

- Classement des étapes :
 - 1^{ère} étape : grille FFC 305 / 5 équipes
 - 2^{ème} étape : grille FFC 488/20 ; 97 € au premier
 - 3^{ème} étape : grille FFC 488/20 ; 97 € au premier
- Le classement général au temps, maillot « Conseil Départemental de la Haute-Saône »
 - Grille FFC 610/20 ; 122 € au premier
- Le classement par points, maillot « Citées de Caractère Bourgogne Franche-Comté »
 - Grille FFC 152/3
- Le classement du meilleur grimpeur, maillot « Maisons Familiales Rurales de Rioz »
 - Grille FFC 152/3
- Le classement du meilleur jeune, maillot « La Presse de Vesoul – La Presse de Gray »
 - Grille FFC 152/3
- Le classement par équipe
 - Prix en nature
- Autres récompenses :
 - Maillots, coupes et bouquets

Article 10 : Dépannage

Deux voitures de l'organisation assureront le dépannage « neutre » des coureurs. Chaque équipe devra fournir, un des deux jours (le samedi ou le dimanche), une paire de roues dépannage.

Article 11 : Matériel

Pour l'épreuve contre-la-montre, les coureurs devront utiliser un vélo de route «TRADITIONNEL», identique à celui qui peut être utilisé pour les épreuves en ligne, en particulier un guidon à cintre normal, sans ajout de type triathlète ou «Spinacci».

Les roues pleines ou à bâtons seront autorisées suivant la liste d'homologation de l'UCI.

Article 12 : Protocole

Après chaque arrivée d'étape, les 3 premiers du classement de l'étape et les coureurs lauréats des différents maillots sont tenus de se présenter dans les plus brefs délais à la cérémonie protocolaire, **en tenues de cycliste (maillot et cuissard)**. En cas de manquement à cette règle, les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer les prix correspondants.

Article 13 : Autres points

La réglementation FFC s'applique sur cette épreuve, notamment concernant les points non abordés.

7

Consignes :

- Les véhicules devront rouler ceintures de sécurités bouclées, feux de croisement allumés (ne pas utiliser les feux clignotant de détresse).
- Les véhicules suiveurs devront rouler à allure modérée et ne prendre aucuns risques inutiles.
- Ils ne circuleront que sur la partie droite de la chaussée.
- En aucun cas les voitures de directeurs sportifs ne devront franchir la ligne d'arrivée. Une déviation avant la ligne d'arrivée est prévue en direction du parking.
- Il est demandé aux suiveurs de rester très attentifs ; un comportement correct est exigé de tous.
- Tout retour derrière véhicule est interdit, les contrevenants seront sanctionnés suivant le barème des pénalités.
- Rappel : les véhicules des clubs utilisés à l'échelon course pour assurer le suivi et l'assistance de leurs propres sportifs ne peuvent plus bénéficier de la garantie 'véhicules suiveurs' de l'organisateur. Il vous incombe donc de souscrire une extension compétition auprès de votre assureur si elle n'est pas déjà prévue.
- Rappel : le speaker est là pour mettre en valeur vos coureurs. Merci, lors de l'engagement de votre équipe, de transmettre déjà des éléments du palmarès.
- En cas de changement de dernière minute, suite à chute ou autre, merci de fournir un palmarès écrit lors de la permanence du matin de la course.
-

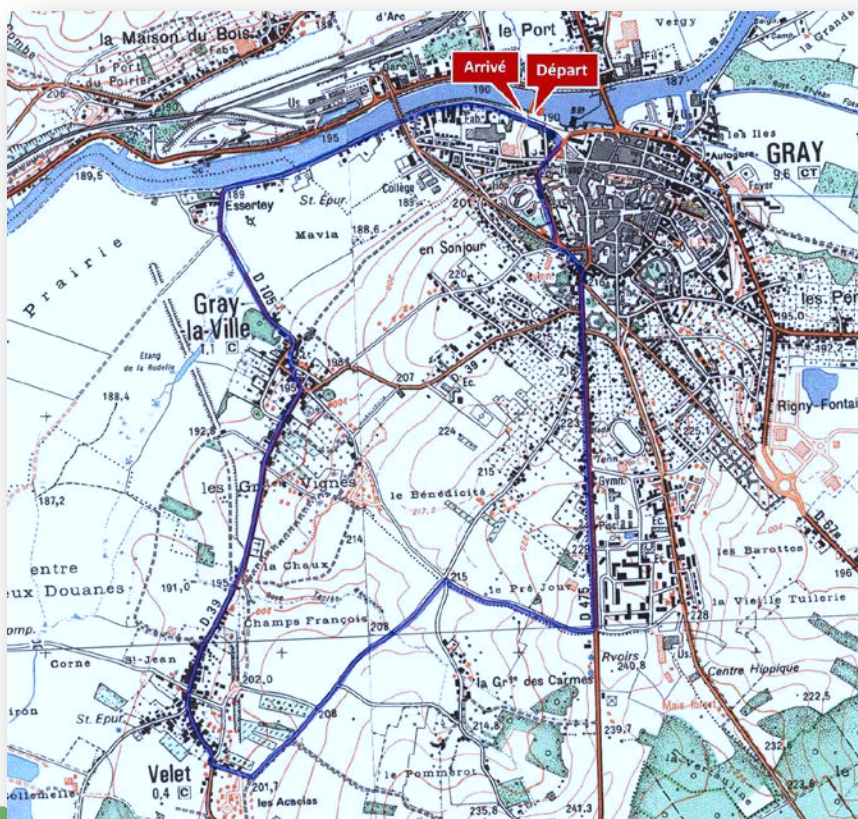
La présence de la Gendarmerie sur l'épreuve apporte une plus-value pour la sécurité des concurrents, des accompagnateurs et des autres usagers.

Elle ne vous accorde pas l'usage privatif de la route : LA PARTIE GAUCHE DE LA CHAUSSEE EST RESERVEE AUX VEHICULES CIRCULANT EN SENS INVERSE.

Cette restriction est valable pour l'ensemble des participants (organisateur, accompagnateurs)

1ère étape, vendredi 12 avril : Gray/Gray, Contre-la-montre par équipe (8,4 km)

Localités traversées	Qualification & numérotage des routes	Kilométrage		Horaires		Observations
		partiel	total	1ère équipe (46km/h)	Dernière équipe	
Gray	D105, Quai Mavia	0	0	18 h 45' 00"	20 h 00' 00"	
	Rue de l'Arsenal	0,2	0,2	18 h 45' 16"	20 h 00' 16"	
	D475, Rond Point de l'Arsenal	0,5	0,7	18 h 45' 55"	20 h 00' 55"	
	D475, Rue Legros	0,1	0,8	18 h 46' 03"	20 h 01' 03"	
	D475, Avenue de la Libération	0,2	1	18 h 46' 18"	20 h 01' 18"	
Gray-la-Ville	D475, Avenue de la Libération	0,2	1,2	18 h 46' 34"	20 h 01' 34"	
Velet	D475, Rond Point des Fantassins	1,2	2,4	18 h 48' 08"	20 h 03' 08"	
	Chemin du Préjour	0,1	2,5	18 h 48' 16"	20 h 03' 16"	
	Rue des Lilas	0,5	3	18 h 48' 55"	20 h 03' 55"	
	Rue d'Apremont	1,4	4,4	18 h 50' 44"	20 h 05' 44"	
	D39, Rue Principale	0,1	4,5	18 h 50' 52"	20 h 05' 52"	
Gray-la-Ville	Route de Velet	0,8	5,3	18 h 51' 55"	20 h 06' 55"	
	D105, Avenue de l'Eglise	0,8	6,1	18 h 52' 57"	20 h 07' 57"	
	D105, Route d'Essertey	0,3	6,4	18 h 53' 21"	20 h 08' 21"	
	D105, Rue d'Essertey	0,2	6,6	18 h 53' 37"	20 h 08' 37"	
Gray	D105, Rue d'Essertey	0,4	7	18 h 54' 08"	20 h 09' 08"	
	D105, Quai Mavia	0,4	7,4	18 h 54' 39"	20 h 09' 39"	
	D105, Quai Mavia	1	8,4	18 h 55' 57"	20 h 10' 57"	Arrivée



Les étapes

2ème étape, samedi 13 avril : Lure / Belfahy (96 km)

Localités traversées	Qualification & numérotage des routes	Kilométrage		Horaires		Observations
		Partiel	total	41 km/h	43 km/h	
Lure				14 h 30	14 h 30	Départ fictif
	Avenue de la République					
	Avenue Carnot					
	Rue Jean Jaurès					
	Route de Belfort, D64					
Roye	D64 / D262 / D214					
Frotey-les-Lure	D214/ D213 /D215			14 h 42	14 h 42	Départ réel
Lyoffans	D215 /D4	2,8	2,8	14 h 46	14 h 45	
Andornay	D4	1,3	4,1	14 h 48	14 h 47	
Clairegoutte	D4/ D212	2,6	6,7	14 h 51	14 h 51	
Magny Danigon	D212	1,7	8,4	14 h 54	14 h 53	
La Cote	D212	3,5	11,9	14 h 59	14 h 58	
Malbouhans	D212 / D73	3,0	14,9	15 h 03	15 h 02	
Saint Barthélémy	D73	3,3	18,2	15 h 08	15 h 07	
Melisey	D73 / D486 / D74	1,9	20,1	15 h 11	15 h 10	
Lantenot	D74 / D18	7,2	27,3	15 h 21	15 h 20	
Rignovelle	D18	2,4	29,7	15 h 25	15 h 23	
Magnivray	D18	1,9	31,6	15 h 28	15 h 26	
Breuchotte	D18	6,5	38,1	15 h 37	15 h 35	
Raddon	D18 / D6	1,2	39,3	15 h 39	15 h 36	
Amage	D6	1,7	41,0	15 h 42	15 h 39	
Sainte Marie-en-Chanois	D6	2,4	43,4	15 h 45	15 h 42	
Faucogney	D6 / D72/ D266	3,2	46,6	15 h 50	15 h 47	Sprint
	D266	4,4	51,0	15 h 56	15 h 53	GPM 1ère
La Mer	D266	1,2	52,2	15 h 58	15 h 54	
Melay Saint Hilaire	D266 / D293	2,1	54,3	16 h 01	15 h 57	
Les Granges Baverey	D293 / CV	4,7	59,0	16 h 08	16 h 04	GPM 1ère
Ecromagny	CV / D73 / D137	1,9	60,9	16 h 11	16 h 06	
	D137	0,8	61,7	16 h 12	16 h 08	GPM 1ère
La Lanterne et les Armonts	D137	2,2	63,9	16 h 15	16 h 11	
Belmont	D137 / D292	2,7	66,6	16 h 19	16 h 14	
Lantenot	D292 / D74	4,5	71,1	16 h 26	16 h 21	
Le Bas de La Goulotte	D74	3,0	74,1	16 h 30	16 h 25	
Melisey	D74/ D486	2,0	76,1	16 h 33	16 h 28	
	D486	1,6	77,7	16 h 35	16 h 30	Sprint
Belonchamp	D486 / D97	2,6	80,3	16 h 39	16 h 34	
Fresse	D97	5,4	85,7	16 h 47	16 h 41	
La Chevestraye	D97 / D98	5,1	90,8	16 h 54	16 h 48	
Belfahy	D98	5,1	95,9	17 h 02	16 h 55	GPM 1ère - Arrivée

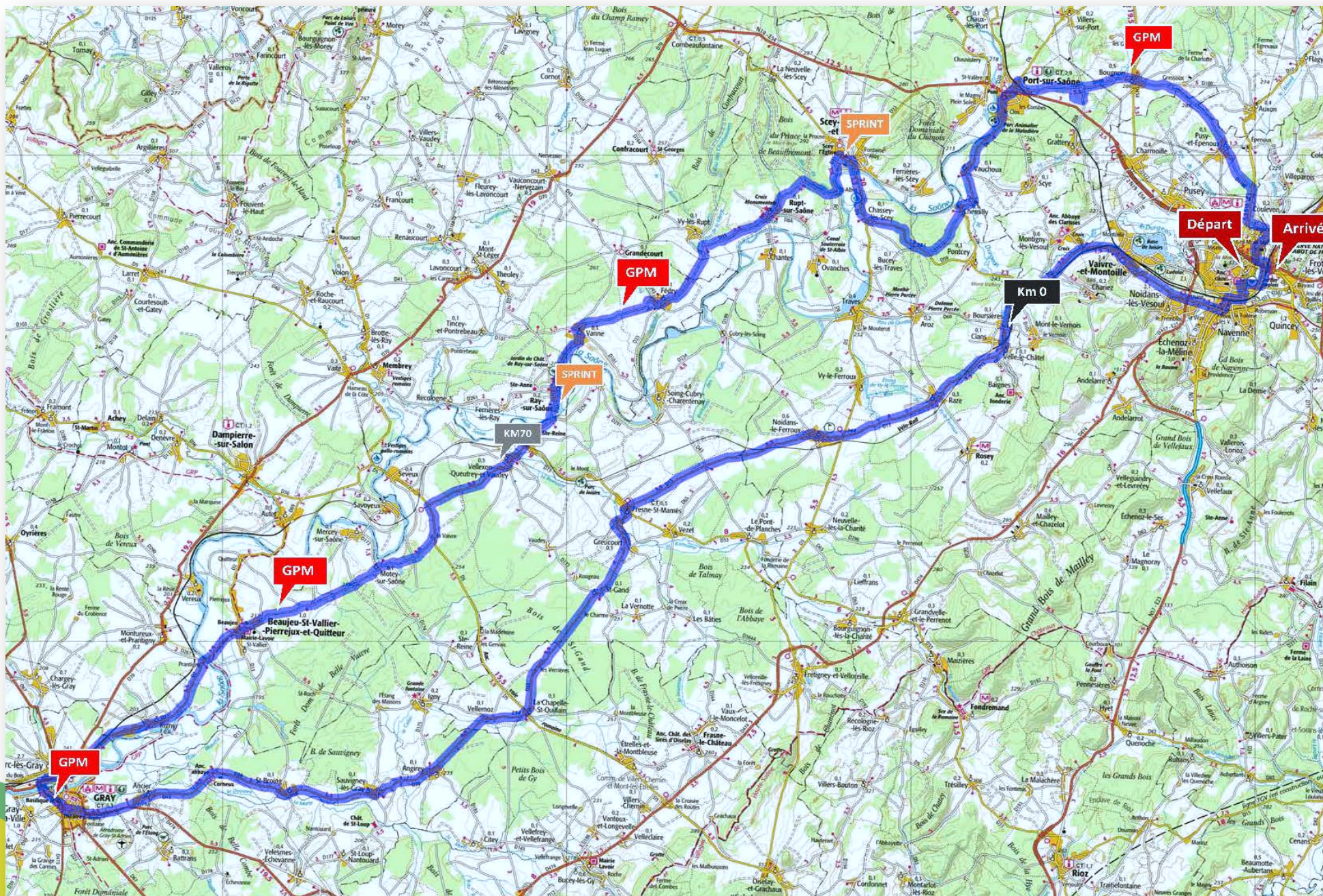


Les étapes

3^{ème} étape, dimanche 14 avril : Vesoul / Vesoul (123 km)

Localités traversées	Qualification & numérotage des routes	Kilométrage		Horaires		Observations
		Partiel	Total	41 km/h	43 km/h	
Vesoul	Les Allées, rue Meillier			12 h 45	12 h 45	Départ Fictif
	Place Pierre Renet, Rue Grosjean					
	Bd des Alliés, Bd Charles de Gaulle					
	Rond-point / D13, rue Parmentier					
Echenoz-la-Méline	D13					
Noidans-les-Vesoul	D13					
Vaivre-Et-Montoille	D13					
	D13 / D104			13 h 00	13 h 00	Départ réel
Velle-le-Châtel	D13	3,8	3,8	13 h 05	13 h 05	
Raze	D13	4,1	7,9	13 h 11	13 h 11	
Noidans-le-Ferroux	D13	4,4	12,3	13 h 18	13 h 17	
Fresne-Saint-Mamès	D13 / D23	7,5	19,8	13 h 28	13 h 27	
Saint-Gand	D23	4,1	23,9	13 h 34	13 h 33	
La Chapelle-Saint-Quillain	D23 / D39	5,4	29,3	13 h 42	13 h 40	
Vellemoz	D39	1,3	30,6	13 h 44	13 h 42	
Angirey	D39	3,2	33,8	13 h 49	13 h 47	
Sauvigney-Lès-Gray	D39	2,5	36,3	13 h 53	13 h 50	
Saint-Broing	D39	3,6	39,9	13 h 58	13 h 55	
Ancier	D13	5,2	45,1	14 h 06	14 h 02	
Gray	D13 / D178	2,2	47,3	14 h 09	14 h 06	
	Rue Lévy, Rue Revon, Rue Legros	0,9	48,2	14 h 10	14 h 07	GPM 2ème
	Chemin Neuf, D475	0,3	48,5	14 h 10	14 h 07	
Arc-Lès-Gray	D475 / D60	0,2	48,7	14 h 11	14 h 07	
	Avenue du Parc, Rue des Giranaux	0,4	49,1	14 h 11	14 h 08	
	Rue de Rigny, D2	1,2	50,3	14 h 13	14 h 10	
Rigny	D2	4,8	53,5	14 h 18	14 h 14	
Prantigny	D2	3,2	56,7	14 h 22	14 h 19	
Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrefix-Et-Quitteur	D2 / D13	2,1	58,8	14 h 26	14 h 22	
	D13	2,2	61,0	14 h 29	14 h 25	GPM 2ème
Motey-Sur-Saône	D13	5,6	64,4	14 h 34	14 h 29	
La Vaivre	D13 / D5 / D13 / D27	2,9	67,3	14 h 38	14 h 33	
Velleuxon-Queutrey-Et-Vaudey	D27	3,9	71,2	14 h 44	14 h 39	Km 70
Ray-Sur-Saône	D27 / D23	3,6	74,8	14 h 49	14 h 44	Sprint
Vanne	D23	2,9	77,7	14 h 53	14 h 48	
	D23	2,0	79,7	14 h 56	14 h 51	
Fédry	D23	3,6	81,3	14 h 58	14 h 53	
Vy-Lès-Rupt	D23	3,1	84,4	15 h 03	14 h 57	
Rupt-Sur-Saône	D23	3,0	87,4	15 h 07	15 h 01	
Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin	D23 / D39	3,9	91,3	15 h 13	15 h 07	Sprint
Chassey-Lès-Scey	D3 / D59	3,9	95,2	15 h 19	15 h 12	
Chemilly	D59 / CV / D6	5,1	100,3	15 h 26	15 h 19	
Vauchoux	D6	1,7	102,0	15 h 29	15 h 22	
Port-Sur-Saône	D6 / D100	3,4	105,4	15 h 34	15 h 27	
Bougnon	D100	6,4	111,8	15 h 43	15 h 36	GPM 2ème
Pusy-Et-Epenoux	D100 / D118E / D10	5,0	116,8	15 h 50	15 h 42	
Vesoul	D10 rue du Petit Chanois	3,0	119,9	15 h 55	15 h 47	
	Rue du Pt & Grd Chanois rue Branly	0,8	120,7	15 h 56	15 h 48	
	D118 Rue Meillier rue de Pontarcher	1,0	121,7	15 h 58	15 h 49	
	Bld Kennedy rue P de Coubertin	1,1	122,8	15 h 59	15 h 51	
	Arrivée rue Meillier	0,5	123,3	16 h 00	15 h 52	Arrivée

11



Bulletin d'engagement

A retourner avant le 19 Mars 2019, à
Mme Thevenin Annick - rue d'Auroy - 70300 ESBOZ BREST
06 38 65 42 63 – annick-thevenin@orange.fr

Equipe :

Directeur sportif :

N° de licence :

Adresse :

Mail :

Accompagnateur :

N° de licence :

13

	Nom	Prénom	Catégorie	Date naissance	N° de licence
Palmarès :					
Palmarès :					
Palmarès :					
Palmarès :					
Palmarès :					
Palmarès :					
	Remplaçants				

Règlement à Joindre, à l'ordre du Comité de cyclisme de Haute-Saône

- Le montant de l'engagement : 220 € par équipe
- Le chèque de caution de 200 €

Réservation d'hébergement et de repas

A retourner avant le 19 Mars 2019, à
Mme Thevenin Annick - rue d'Auroy - 70300 ESBOZ BREST
06 38 65 42 63 – annick-thevenin@orange.fr

Equipe :
Directeur sportif :
N° de licence :
Adresse :
Mail :

14

- Repas du vendredi soir à Gray : 16 euros par personne
☐ Nombre de repas €
- Hébergement (2 nuitées + 2 petits déjeuners + repas du samedi midi, repas du samedi soir, repas du dimanche midi)
☐ Pour 8 personnes : 480 €
☐ 1 personne supplémentaire : 70 €

Total : €

Règlement à joindre, à l'ordre du Comité de cyclisme de Haute-Saône
Le montant des repas et/ou de la formule d'hébergement

Télécharger ce bulletin d'engagement au format Word :
<http://www.tour-haute-saone.fr/bulletin.doc>

Il est impératif de joindre les règlements, et les palmarès des coureurs pour étude du dossier.